

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE du lundi 24 septembre 2018 à 19h30**

#### **Présents**

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Floriane ERMACORA, Niccolò GORI, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Alain JAQUES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Laurence MISEREZ, Philippe MOREL, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET (présidente), Eric PROVINI, Jean-Louis VAUCHER, Lorin VOUTAT, Pierre ZACHARIAS

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire  
M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusés : Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe  
M. Christian SCHMITZ

Procès-verbaliste : Mme Inès BURRUS

Assistent : M. Thierry BRICHET, secrétaire général

\* \* \*

Mme la présidente ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Avant de passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2018, Mme PICTET fait part d'un changement dans l'ordre du jour et informe l'audience que le rapport de la présidente de la commission Aménagement du territoire et urbanisme aura lieu à la suite de celui du président de la commission Information et publications.

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2018**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Communications du Maire et des Adjoints**

Bien que la dernière séance remonte au mois de juin, Mme le Maire indique en préambule qu'elle souhaite communiquer de la manière la plus succincte possible, vu l'ordre du jour chargé.

## **ACG**

Mme le Maire annonce qu'aucune décision majeure n'a été prise depuis le mois de mai, excepté les questions d'ordre financier qui seront traitées sous le point 3 de l'ordre du jour ainsi que la question du remplacement du président, M. Thierry APOTHÉLOZ, qui a été élu conseiller d'Etat. M. Xavier MAGNIN, de Plan-les-Ouates, PDC, a été élu pour le remplacer.

## **Groupement Arve et Lac**

Mme le Maire indique qu'il n'y a rien à signaler d'important, hormis une séance qui a eu lieu mardi dernier, sans dossiers relevant.

## **Plan intercommunal concernant Vandœuvres et Choulex en particulier**

La semaine passée, M. Mathieu CUGNO, Commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Choulex et Capitaine de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Vandœuvres, a informé Mme le Maire que les deux compagnies étaient prêtes à fusionner. Il constate la bonne entente et les excellentes synergies entre les deux entités et souhaite profiter de cet élan pour procéder à cette fusion au milieu de l'année prochaine, afin d'éviter que l'enthousiasme ne retombe. Cela va dans le sens voulu par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM), ainsi que dans le sens du Concept opérationnel de défense sécurité et incendie 2030.

## **Personnel communal**

La charge de travail ne cessant d'augmenter au sein de la mairie, Mme le Maire informe que le contrat de travail de Mme Talia FREITAS est passé à cent pourcent. Par ailleurs, M. Fernando COELHO, le jardinier du parc, partira à la retraite à la fin du mois de février 2019. Une annonce publique et officielle sera publiée prochainement pour chercher son successeur. En outre, Mme Isabelle et M. Jean-François VALOT, responsables de l'entretien des bâtiments scolaires, prendront leur droit à la retraite à la fin du mois de juin. Mme le Maire reviendra sur M. Daniel GODEL, le nouveau comptable communal, lors de la présentation du budget.

## **Système de contrôle interne (SCI)**

Mme le Maire rappelle que le service de surveillance des communes et le nouveau modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (MCH2) demandent la mise en place d'un contrôle interne formel. Ceci est en cours. En effet, des séances de mise en place de la structure ainsi que des interviews du personnel ont été organisées, afin d'être prêts d'ici la fin de l'année.

## **Contrôle des archives par les Archives cantonales**

La représentante des Archives cantonales, qui a effectué le contrôle des archives de la commune, s'est dite satisfaite de l'état d'avancement de l'archivage. Actuellement, une remise à jour est en cours. Les locaux et armoires ont été inspectés spécifiquement. Certaines modifications et compléments seront apportés à ce qui a déjà été mis en place, chose qui n'a pas été faite depuis des années. Il est maintenant, par exemple, nécessaire de relier tous les procès-verbaux du Conseil municipal sur un papier millenium, ce qui aura un impact important sur le budget.

Ceci souligne le manque de place dont souffre la mairie. Mme le Maire indique que cette dernière aurait besoin d'un employé communal en plus mais que les locaux actuels ne le permettent pas. Il faudra donc se pencher prochainement et sérieusement sur le remaniement et la transformation des annexes de la mairie, mais Mme le Maire relève que la question la

plus pressante, c'est la maison Olivier, dont la commune est devenue propriétaire au mois de juillet et qui est située au milieu du village. Des études devront être menées pour prioriser les besoins. Un besoin a déjà été identifié par Mme LÉVÊQUE, que Mme le Maire profite de mentionner pour l'excuser ce soir, qui a besoin de locaux notamment pour le restaurant scolaire. Actuellement, les enfants sont de plus en plus nombreux et la situation n'est pas pratique, car chaque jour, tout le matériel doit être enlevé et remis dans le foyer du centre communal. Ceci dit, Mme le Maire insiste sur le fait qu'il est nécessaire de faire des choix, l'administration travaillant à flux tendus.

### **Mobilité**

Mme le Maire rappelle que le sujet de la mise en double impasse du chemin des Buclines a déjà été traité. Il était convenu avec la Direction générale des transports (DGT) qu'un arrêté dans ce sens se fasse au milieu de l'été, afin qu'à la rentrée la commune puisse avoir cette mise en double impasse à l'essai, à la hauteur du chemin du Petit-Pont. Malheureusement, le dossier que devait présenter la DGT n'était pas assez étoffé. La mairie, quant à elle, devait présenter une lettre argumentée, ce qui est maintenant fait. Ainsi, Mme le Maire explique les raisons pour lesquelles la « promesse » qu'elle avait faite aux conseillers municipaux n'a pas été tenue.

Mme le Maire évoque ensuite le sujet de la limitation à 30 km/h dans le village, qui a subi un sort similaire à celui de la mise en double impasse, mais pour d'autres raisons. La DGT avait confirmé vouloir prendre un arrêté au milieu de l'été, afin qu'il soit possible à la rentrée de limiter la vitesse à 30 km/h sur toute la traversée du village. Ce ne sera pas une zone 30, mais une limitation à 30 km/h. La DGT attendait une décision au niveau de la route et du village de la Capite par rapport à la possibilité d'effectuer un essai de limitation à 30 km/h dans ce hameau. Le TCS a déposé un recours contre l'arrêté de mise à l'essai de cette limitation de vitesse, ce qui constitue, pour la DGT, une raison de reporter l'arrêté concernant la commune de Vandœuvres. Mme le Maire remarque que les embûches sont souvent externes à la commune. Quant à l'ouverture du chantier relatif au bilan de la zone 30 du chemin de la Blonde, Mme le Maire annonce que le délai référendaire est échu et qu'un problème d'équipe est simplement en train d'être réglé avec l'entreprise adjudicataire.

### **Esplanade**

Mme le Maire informe les conseillers que le bouquet de chantier de l'Esplanade a eu lieu le 10 septembre, signifiant que le gros œuvre est achevé. Malgré l'avancement très positif des travaux, la situation reste difficile avec les mandataires. Heureusement, le maître d'ouvrage a obtenu qu'un des mandataires ait dorénavant un bureau sur place et qu'il soit présent à 50%, car c'est en entrant dans le second œuvre que les choses se compliquent et qu'il est nécessaire d'être présent presque en permanence. Le Conseil municipal devant pouvoir se prononcer sur l'état des briques - à laisser telles quelles ou sur lesquelles une lasure ou un enduit pourront être appliqués - Mme le Maire propose aux conseillers de jeter un œil aux essais effectués, bien qu'aucun n'ait été concluant jusqu'à présent.

Plus de 170 personnes inscrites sont dans l'attente d'un des 36 appartements et s'impatientent. La régie, qui revoit actuellement le plan financier, a fait savoir à Mme le Maire qu'avant début 2019, il était inutile de relancer ces personnes. C'est donc au début de l'année prochaine que le nécessaire sera fait pour effectuer un premier tri, afin de savoir quelles sont les personnes encore intéressées et constituer ensuite un comité d'attribution doté de critères objectifs.

### **Demandes d'autorisation de construire**

Le 15 mai, Mme le Maire informait la commission Aménagement du territoire et urbanisme (CATU) des préavis donnés dans des dossiers importants du ressort de l'Exécutif. Après avoir dressé une liste, elle avait précisé aux conseillers que tous les dossiers « un peu importants » revenaient à la mairie pour un deuxième préavis. Cette valse aller-retour continue. Ainsi, la mairie donne un préavis et, généralement, certaines des remarques émises, voir toutes, sont prises en compte. La Direction générale de l'agriculture et la nature (DGAN) et la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) font aussi des remarques et le dossier revient à la mairie. Cela montre quand même qu'aujourd'hui, au lieu de passer directement à l'Office des autorisations de construire (OAC), les services prennent la peine de renvoyer le dossier à la commune. Ce qui est difficile à accepter, c'est qu'en fin de compte l'Office des autorisations de construire donne quand même toujours raison au requérant, ne retenant jamais les arguments communaux, même s'ils ont été soulignés à maintes reprises. Ce qui choque l'Exécutif c'est que l'OAC ne s'appuie absolument pas sur la stratégie zone 5 de la commune et ne la mentionne même pas dans ses courriers accompagnant les autorisations. Pourtant, Mme le Maire rappelle que M. Antonio HODGERS lui-même, dans son courrier du 9 avril, avait donné son accord pour que cette stratégie soit applicable durant la période de test du Plan directeur communal de Vandœuvres. Mme le Maire indique que M. HODGERS et l'Office de l'urbanisme sont mécontents. C'est pourquoi, dernièrement, dans l'espace de moins d'un mois, l'Exécutif a envoyé trois autorisations de construire à son avocat afin qu'il adresse un recours au Tribunal administratif de première instance. Le 20 août dernier, Mme le Maire a envoyé un courrier à Mme Saskia DUFRESNE, directrice générale de l'OAC, lui témoignant son mécontentement. Elle remarque que si Mme DUFRESNE, qui est au sommet, ne joue pas le jeu, à quoi bon organiser des groupes de travail à ce sujet.

### **Tennis Club de Vandœuvres**

Mme le Maire indique que le club de tennis est dissous depuis le 7 novembre 2017. Il y a un solde d'un peu plus de Fr. 90'000.- dans la fortune de cette association, qui doit être remis à la commune, comme précisé à l'article 36 des statuts. Il est exactement stipulé : « les biens restants après dissolution du club doivent être utilisés à promouvoir le tennis ». Mme le Maire précise que cet argent n'appartient évidemment pas à la commune mais qu'il est nécessaire de le conserver. L'ouverture d'un compte bancaire, ainsi que la conclusion d'une convention en vue de préciser la manière dont le solde pourra être utilisé, s'avèrent indispensables. Mme le Maire demande donc aux conseillers municipaux l'autorisation d'ouvrir ce compte pour pouvoir conserver le solde de Fr. 90'000.-, jusqu'à ce que la commune trouve une utilisation à cet argent.

### **L'ouverture d'un compte bancaire est votée à l'unanimité.**

#### **M. Bruno MIQUEL**

Mme le Maire annonce qu'un culte de reconnaissance a eu lieu le dimanche 23 septembre 2018 pour le départ à la retraite de M. Bruno MIQUEL, qui était pasteur dans la paroisse genevoise de Coligny-Vandœuvres-Choulex depuis 13 ans. Les communes étaient représentées. Mme le Maire relève que ce fut une fête magnifique, qu'il y a des moments où la séparation de l'église et de l'Etat doit être oubliée.

M. DESPLAND donne lecture des communications de sa collègue, Mme LÉVÊQUE, qui est excusée:

Chers collègues,

Je tiens à m'excuser une nouvelle fois pour mon absence ce soir, mais comme je vous l'avais déjà dit lors de la fixation des dates en juin dernier, je suis loin comme tous les ans à la même période.

Depuis notre dernier Conseil beaucoup de choses ont été réalisées :

- Le spectacle a vu une fréquentation de 2'182 personnes. Aucune soirée n'a dû être annulée à cause du temps ce qui nous a fait une recette pour les billets de Fr. 23'080.-.
- En marge du spectacle, les Promotions se sont déroulées le 30 juin, avec un grand succès remporté par les activités proposées aux jeunes mais aussi par la nouvelle organisation du cortège.
- Pour le 1<sup>er</sup> Août, M. Yvan PICTET était présent et a fait un magnifique discours que vous retrouverez dans la prochaine *Coquille*. Les festivités se sont bien déroulées, les attractions ont eu du succès, et même tard dans la nuit les plus fidèles sont restés danser sous les riffs du disc-jockey.
- Le 5<sup>e</sup> tournoi de pétanque a eu lieu le 26 août. Pour une fois, la météo était moins clémente mais cela n'a pas empêché les 20 équipes présentes de s'affronter. Je tiens à saluer la parfaite collaboration avec notre aubergiste qui nous a concocté un superbe buffet provençal, tout en laissant la mairie apporter ses propres boissons.

Le prochain événement sera l'entraînement à la Course de l'Escalade le 14 octobre. Il s'agit du premier entraînement officiel de la saison. Nous attendons de 1'500 à 2'000 personnes. Il aura lieu sur les routes du territoire communal pour se terminer par du stretching et une collation dans le parc.

L'événement suivant est le vide-greniers. Vous avez dû recevoir les tous-ménages mercredi dernier dans les boîtes aux lettres. Il aura lieu le 3 novembre, sur une seule journée.

Le marché de Noël aura lieu, lui, les 23 et 24 novembre. Le vendredi 23 de 18h à 22h, concerts de jazz, petite restauration, illumination du sapin et vin chaud offert. Les artisans qui le désirent pourront laisser leur stand qui sera sous la surveillance de GPA pour la nuit. Le samedi 24, de 10h à 18h, comme les autres années avec conteurs, orchestre de jazz, gospel et tous les stands ouverts.

Cette année, comme d'habitude, nous offrons aux enfants de l'école des sandwiches, pommes et gourdes d'eau pour leur entraînement hebdomadaire à la Course de l'Escalade (il commencera demain), nous finançons aussi la moitié de l'inscription de tous les enfants de Vandœuvres qui en font la demande.

Je vous rappelle deux événements :

- Nous avons la sortie des Aînés le 10 octobre prochain. Nous affrétons un bateau pour les emmener à Yvoire déguster des filets de perche. Vous êtes tous les bienvenus.
- Nous avons besoin de bénévoles pour l'entraînement à la Course de l'Escalade le dimanche 14 octobre. Merci de vous inscrire auprès de Liliane WAECHTER si vous avez du temps.

Merci de votre écoute, je vous souhaite un excellent Conseil et je remercie M. l'Adjoint d'avoir lu mon rapport.

Suite à la lecture du texte de Mme LÉVÊQUE, M. DESPLAND reprend la parole et précise que son compte rendu traite des travaux plutôt que des manifestations.

#### **Travaux de l'école de Vandœuvres**

Tous les travaux qui étaient prévus ont été effectués pendant les vacances d'été, y compris le couvert en dalles de verre qui n'était plus aux normes.

#### **Chemin Jacques-Rutty**

Les travaux ont commencé pour les canalisations.

#### **Chemin de l'Abri**

Comme promis, M. DESPLAND reviendra devant la commission dès qu'il recevra les prix et les commissaires pourront décider.

#### **Cheminement du parc**

Le cheminement du parc a été réfectionné.

#### **Concours d'architecture concernant la maison Gardy**

Le bureau d'architecture qui a été choisi est le bureau COMTE, BERTHELOT et NETO S.A. Cette décision est déjà parue dans la Feuille d'avis officielle. Mme ERMACORA précise que ce n'est pas un concours mais un AIMP (accord international sur les marchés publics) auquel une douzaine d'architectes a répondu. Un projet devra être préparé.

### **3. Communications du Bureau**

- Droit d'opposition des Conseils municipaux à certaines décisions de l'ACG

N'ayant reçu aucune proposition de résolution, Mme la présidente en conclut que ces décisions de l'ACG sont acceptées par tous les conseillers.

- Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2019

Mme la présidente souhaite que chacun puisse prendre ses responsabilités à tour de rôle. Elle indique que l'engagement des conseillers est d'une durée d'une année, sachant qu'en cas de besoin, les suppléants pourront remplacer les présidents et vice-présidents.

M. BRICHET précise qu'un groupe est généralement nommé pour le premier semestre et un second groupe pour le second semestre.

Les dates des votations populaires qui concernent le premier groupe sont le 10 février et le 19 mai 2019. Les personnes disponibles pour le premier groupe sont: M. GORI en tant que président et M. VAUCHER en tant que vice-président. Les deux suppléants sont Mme HÜSLER ENZ et M. JAQUES.

Pour le second semestre, qui comprend les dates du 20 octobre, 10 novembre et 24 novembre 2019, M. ANDERSEN se propose en tant que président et Mme HUYGHUES-DESPOINTES en tant que vice-présidente. Mme de LISLE-SARASIN supplée le président et Mme MISEREZ supplée la vice-présidente.

Le Conseil municipal valide ces nominations.

➤ Plan directeur des chemins pour piétons

Concernant les communications du bureau, Mme la présidente annonce avoir reçu un courrier de la part de M. et Mme Dominique et Marlène BOREL au sujet du projet de révision du plan directeur communal et de la création d'un plan des chemins pour piétons, dont M. ANDERSEN fait la lecture. Les mêmes auteurs ont également adressé une lettre distincte à Mme le Maire le 10 août, à laquelle elle a répondu le 16 août (cf. annexes). Elle donne lecture de la réponse qu'elle leur a adressée. Mme le Maire indique que cela n'empêchera pas, par la suite, que la commission Aménagement soit chargée de la question dans le cadre du plan directeur des chemins pour piétons.

En commentaire à ce dossier, M. MOREL précise qu'il a bien saisi la position de Mme le Maire, l'importance des chemins pédestres et de permettre aux habitants de Vandœuvres et autres personnes de se promener. Ceci dit, il est étonné de voir ce chemin pédestre passer sur une propriété privée, malgré l'opposition de ceux qui l'habitent. Il ne pense pas que cela soit opportun et qu'il n'y ait pas d'autres alternatives sur l'ensemble de la commune.

Mme le Maire répond que le devoir d'élue(e) est de mener des réflexions à long terme. Elle rappelle la situation en 2007. Un certain nombre de transversales avaient été envisagées essentiellement - comme dans le cas présent - pour la sécurité des enfants, afin de mettre les élèves et les personnes qui le souhaitent hors de la circulation. Face à l'opposition des propriétaires, aucun dessein n'a vu le jour et le plan n'a jamais été finalisé.

Aujourd'hui, Mme le Maire informe que la rédaction du plan directeur des chemins pour piétons est obligatoire. Concernant le dossier en question, elle rappelle cependant que ce ne sont que des intentions. Le passage sur la propriété du couple BOREL n'est pas inévitable car il peut aussi s'agir d'un autre cheminement le long de la route de Meinier, qui serait protégé. Cela dit, le cheminement dont il est question et qui est situé sous la route de Meinier est indispensable, car il a justement pour but d'amener les enfants du mail piétonnier au centre communal en toute sécurité. S'il n'est pas prévu là, il ne pourra être réalisé à un autre endroit. Mme le Maire répète que le canton de Genève, et encore moins la commune de Vandœuvres, n'ont une volonté d'expropriation. Aujourd'hui, il est simplement nécessaire de réfléchir et de planifier. Mme le Maire rappelle le respect profond que la commune porte à la famille BOREL à qui la commune a acheté au fil des décennies de nombreux terrains qui ont permis maintes réalisations. En aucun cas, ce qui a été dessiné par le groupe de travail n'est une atteinte à la propriété et cela ne le sera jamais, s'ils ne sont pas consentants.

#### **4. Comptes rendus des commissions**

➤ *Travaux - séance du 20 juin 2018*

M. OLTRAMARE donne lecture de son compte rendu :

Les thèmes suivants ont été discutés durant la commission du 20 juin 2018 et entretemps, je souhaite souligner que certains points ont été réalisés durant l'été.

##### 1. Bâtiments communaux : travaux d'entretien à prévoir - été 2018 :

Afin de profiter des vacances scolaires de cet été, d'importants travaux ont dû être réalisés à l'école, tels que le remplacement des pavés en verre, le rhabillage d'un pilier qui avait perdu des dalles, ainsi que la réfection de l'escalier situé vers l'entrée de la voirie.

Toujours à l'école, l'essai entrepris avec le film solaire sur les vitres afin de diminuer les rayons n'est pas convaincant. Un rendez-vous sera organisé avec les commissaires afin de se rendre compte de l'effet de ce film depuis l'intérieur, ainsi que l'effet miroir à l'extérieur.

## 2. Bâtiment communaux : budget 2019 :

M. DESPLAND annonce à la commission que le DIP demande de remplacer tous les luminaires de l'école d'ici janvier 2019, dû à de nouvelles normes. Les commissaires, consternés par le montant du devis, suggèrent d'attendre les réponses des autres communes d'Arve et Lac ainsi que de recevoir le document sur lequel s'appuie le DIP, avant de prendre toutes les décisions qui s'imposent.

## 3. Zone 30 – chemin de la Blonde :

M. DESPLAND indique que le projet lié aux mesures complémentaires de la zone 30 km/h est en cours d'étude mais ce dossier est actuellement entre les mains de la commission Sécurité et mobilité.

## 4. Chemin de l'Abri :

M. DESPLAND présente aux commissaires deux variantes pour la pose de balises équipées de LED afin d'éclairer les 450 mètres du chemin de l'Abri.

À l'unanimité, la commission opte pour la variante 1, soit l'installation de 16 balises.

## 5. Divers :

Trois potelets supplémentaires devront être installés sur la place de Vandœuvres afin de lutter contre le parking sauvage. Après 8 ans d'existence, le revêtement de la place de Vandœuvres devient boueux lorsqu'il pleut. Des devis sont attendus pour la réfection de la surface.

La prochaine séance de la commission travaux est fixée au lundi 8 octobre à 18h30

**Mme la présidente ouvre la discussion.**

**Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

➤ *Sécurité et mobilité - séance du 27 août 2018*

M. VOUTAT donne lecture de son compte rendu :

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2018**

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire fait une remarque par rapport à ce procès-verbal du 14 mai 2018 : selon la DGT, le nombre de véhicules devrait diminuer sur certains axes tels que la route de Mon-Idée (9'500 véhicules/jour), car ceux-ci seront plutôt amenés à emprunter la route de Jussy. Le nombre de véhicules qui traversent le hameau de Crête en direction de Vandœuvres devrait également diminuer.

Problèmes de circulation :

- Mise en place de mesures : discussion avec M. WIDMER.
- Exemple : interdiction de tourner à gauche sur le chemin de la Blonde depuis le chemin de la Seymaz.
- Chemin des Buclines: discussions en cours avec les communes de Coligny et Chêne-Bougeries.
- Centre du village : mise en place d'une limitation à 30 km/h.
- Chemin du Petit-Pont : installation d'une double impasse.

**2. Projet de budget 2019**Chemin de la Cocuaz :

Mme le Maire rappelle que les mesures pour la zone 30 km/h s'étaient heurtées à une levée de boucliers ainsi qu'à une pétition. Les autorités avaient alors décidé de réaliser uniquement la première partie desdites mesures. Certains habitants du chemin de la Troupe se sont plaints par rapport au stationnement. Cette zone 30 km/h n'est pour ainsi dire pas signalée (notamment au chemin de la Blanche). Il serait donc nécessaire de renforcer celle-ci et de la rendre plus visible.

Chemin des Princes/route de Mon-Idee :

L'aménagement d'un passage piétons est envisageable et sera donc à l'étude.

Traversée de Crête :

La commune mènera une réflexion sans attendre le canton.

Réflexions par rapport à des solutions de transports pour descendre en ville ou remonter :

La commission va réfléchir à différents moyens de favoriser les déplacements, par exemple grâce à la création d'une application similaire à Blabla car. Il est relevé qu'il existe un site: covoiturage-leman.org La commission poursuivra ses réflexions lors de la prochaine séance.

Amélioration de la conduite chez les jeunes et les aînés :

La commission entreprend une réflexion sur l'idée d'encourager les Vandœuvriens à suivre des cours de perfectionnement de conduite. La commission propose de favoriser, par le biais d'une participation financière, l'inscription des jeunes et des aînés à des cours de perfectionnement, tels ceux donnés par le TCS. À la majorité, la commission demande à l'Exécutif de se renseigner auprès du TCS afin de connaître les modalités et les coûts.

Organisation d'une soirée de formation et d'initiation à la Sécurité IT :

La commission évoque la problématique de la sécurité informatique. La méconnaissance actuelle des citoyens suisses fait courir un risque au pays. Il est proposé d'organiser des soirées de sensibilisation pour les habitants comme le fait la Ville de Genève. La commission approuve à l'unanimité cette proposition et demande à l'Exécutif de se renseigner auprès de sociétés compétentes organisatrices de formations. Pour rappel, un article sur ce thème est paru dans la *Coquille*.

**3. Sécurité dans la commune**

Selon le rapport de M. BENNICI, la sécurité serait stable sur la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il y aurait néanmoins une recrudescence des cambriolages durant la journée. Par ailleurs, M. BENNICI remarque que des enseignants de l'école Moser et certains pendulaires

stationnement régulièrement sur les zones limitées à 4 heures. Des mesures vont être prises. Les commissaires relèvent que les restaurants situés au centre du village pourraient demander à leurs clients d'utiliser le parking communal. Sur divers secteurs de la commune, il pourrait être intéressant de relever les immatriculations, afin d'informer les habitants des villas sur le changement de régime du stationnement, ceux-ci s'étant appropriés le domaine public. Comme chaque année, des mesures spéciales de sécurité routière ont été prises pour la rentrée des classes (radar et présence de la police). On note que le radar vitesse est un ancien modèle qui ne permet plus de stocker des informations afin de connaître les statistiques des vitesses selon les secteurs. Il est proposé de mettre au budget l'acquisition d'un nouvel appareil. Cela sera proposé au prochain budget. La commission est informée de la problématique du chemin de la Troupe, jugé trop sombre. Elle en discutera lors de la prochaine séance. Pour cet été, il a été demandé à ce que la police cantonale effectue des patrouilles pendant les heures de pause, par exemple à midi, dans des quartiers calmes.

#### **4. Audit des défibrillateurs par l'association Swiss Emergency Responders**

Le but de l'audit est d'augmenter le nombre de défibrillateurs. Actuellement, ils sont au nombre de 3 (camion de pompier, école et salle polyvalente). Deux emplacements sont à l'étude (camion de voirie et véhicule de la police municipale). Il faudra également prévoir une formation des citoyens volontaires. La commission demande à l'Exécutif d'aller de l'avant dans ce dossier des défibrillateurs.

##### Pétition Pro Vélo :

Une pétition a été adressée par Pro-Vélo à la DGT avec copie à la Mairie. Ce courrier sera traité lors de la prochaine commission.

##### Chemin Vert – Circulation cycliste :

La commission étudie la possibilité d'autoriser les cyclistes dans les deux sens. Elle se renseigne sur la légalité et la faisabilité d'une telle solution et y reviendra lors d'une prochaine commission. Il est suggéré l'aménagement d'une bande cyclable sur la route de Choulex (dans le sens Vandœuvres-Choulex). La commission étudiera cette solution.

##### Pétition ch. de la Blonde :

Celle-ci devra d'abord passer devant le Conseil municipal. Il est rappelé qu'une séance d'information à la population sera organisée dans le cadre du PDCom au cours de laquelle, les problèmes de mobilité seront évoqués.

##### Ralentisseurs :

Suite à la plainte de cyclistes, il est précisé que leur hauteur est conditionnée à la vitesse autorisée sur le tronçon.

#### **Mme la présidente ouvre la discussion.**

Mme le Maire prend la parole et apporte trois précisions au compte rendu de M. VOUTAT. Tout d'abord, le tourner à gauche n'est pas du chemin de la Seymaz sur le chemin de la Blonde mais du chemin de la Blonde sur le chemin des Buclines. Deuxièmement, deux nouveaux radars ont déjà été acquis sur le budget 2018, il n'a pas fallu attendre 2019. La troisième précision concerne les défibrillateurs. L'Exécutif respectera l'avis de deux commissaires qui ne pensent pas nécessaire de disposer d'un appareil photo afin d'empêcher le vol. Ceci réduira quelque peu les coûts.

Mme MISEREZ demande à M. VOUTAT de préciser s'il s'agit d'acheter des défibrillateurs en plus des trois actuels ou de les remplacer ? M. VOUTAT confirme que ceux-ci seront achetés en plus. Elle s'interroge aussi sur l'utilisation des trois défibrillateurs et sur la nécessité d'en acheter en plus. En réponse, M. MOREL affirme que le seul instrument qui modifie réellement l'espérance de vie et de survie c'est le défibrillateur, bien qu'il espère que ceux-ci ne serviront jamais. Il explique que cet instrument doit être situé le plus près possible des événements qui pourraient se produire. D'après lui, la densification de ces appareils est nécessaire. Au vu de la fragilité de la population, vieillissante et stressée, le risque cardiaque est important. Chaque année, il y a à Genève des dizaines de personnes qui meurent dans la rue d'un infarctus. Ainsi, M. MOREL pense judicieux d'avoir un certain nombre de défibrillateurs dans la commune de Vandœuvres, car cela peut sauver une vie. A ceci, Mme MISEREZ précise qu'elle ne remet pas en question le fait d'en avoir.

Mme le Maire intervient, car il n'y a pas lieu de refaire le débat ici. L'Exécutif s'était renseigné sur l'association Swiss Emergency Responders dont un responsable était venu présenter le projet en mars 2017 à la commission Sécurité et mobilité. L'objectif de cette association est de créer un réseau intercommunal afin de maximiser le nombre de ces défibrillateurs accessibles à tout un chacun. À la suite de la réception du budget dans le courant de l'été, la commission a préavisé favorablement la réalisation d'un audit. Il en résulte qu'il y aurait 6 défibrillateurs, y compris dans les véhicules, par exemple dans celui de la police municipale, voire dans celui de la voirie. Les pompiers en sont déjà équipés. Il pourrait aussi être utile d'en installer un à la mairie. Il est recommandé d'avoir partout le même modèle, afin d'en faciliter l'utilisation. M. MOREL ajoute que c'est le moment de porter à la connaissance de la population les lieux d'installation de ces défibrillateurs ainsi que leur mode d'utilisation. M. VOUTAT assure que les habitants seront informés de la localisation des défibrillateurs par flyer et à travers la *Coquille*, ce que M. PROVINI confirme.

Par ailleurs, Mme MISEREZ s'étonne des estimations effectuées par la DGT suggérant qu'il y aurait moins de trafic sur la route de Mon-Idée, à Crête, après les travaux des Communaux d'Ambilly. Mme le Maire ne souhaite pas non plus refaire le débat ici. La DGT a avancé certains chiffres qui ont conduit à des incompréhensions, formulées lors de la commission Sécurité. C'est pourquoi, Mme le Maire a profité d'un rendez-vous avec la DGT pour que ces chiffres lui soient expliqués. Ainsi, ce ne sont que des propos au conditionnel que Mme le Maire rapporte dans le procès-verbal. Ces estimations résultent de calculs statistiques sur l'impact des actions mises en place, notamment l'ajout de feux de circulation et d'autres interventions sur différents carrefours en amont du côté de la route de Jussy.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

Mme la présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivés.

➤ *Énergie et environnement - séance du 29 août 2018*

M. VAUCHER donne lecture de son compte rendu:

La dernière commission s'est réunie le 29 août dernier. M. l'adjoint a relaté la dégradation constatée par les agriculteurs de la commune concernant la qualité du compost collecté auprès des habitants, avec des nombreux déchets plastiques et non-organiques présents. Il propose à la commission d'organiser une campagne de sensibilisation auprès de la population. Six

personnes munies de gilets estampillés « Vandœuvres, contrôle des déchets » inspecteront les containers verts et distribueront des prospectus aux contrevenants. Les commissaires décident à l'unanimité, d'approuver cette campagne.

Il a ensuite été abordé l'idée d'organiser une journée commune propre, soit une opération de ramassage des déchets qui jonchent la commune. Cette action citoyenne pourrait se clôturer par une pesée de l'ensemble des déchets récoltés et un vin d'honneur. Au terme d'une discussion dont il ressort que le respect de l'environnement doit être inculqué dès le plus jeune âge, M. l'adjoint se propose de contacter la directrice de l'école primaire pour organiser cette opération avec les élèves de l'école.

Il est ensuite évoqué la problématique des déjections canines sur la commune. M. l'adjoint nous fait part de la campagne de sensibilisation « On a marché sur la crotte », qui a été mise en place dans d'autres communes du canton. L'idée est que chaque crotte qui n'est pas ramassée, soit marquée d'un petit drapeau. À l'issue d'une brève discussion, il est décidé que M. l'adjoint prendra contact avec les agriculteurs, qui sont particulièrement impactés par ces nuisances, afin de sonder leur motivation concernant une telle action.

Le point suivant discuté par la commission concerne l'essai d'un banc solaire connecté. M. l'adjoint explique que cet essai prévu sur 15 jours n'a pu être entrepris en raison du faible poids de ce banc, soit 90 kg, ce qui le rend facile à voler. Comme le coût d'une dalle en béton pour le fixer au sol s'élève à Fr. 2'500.-, cela lui paraissait trop élevé pour un simple test. À l'issue d'une discussion, durant laquelle la pertinence d'une telle installation est remise en doute, la commission décide, à l'unanimité, de ne pas entreprendre ce test de banc solaire connecté.

La commission aborde ensuite la question de l'organisation de la deuxième édition de la journée « Au détour du chemin », prévue au printemps 2019. Vu le vif succès remporté par la première édition de cette manifestation, de nombreux habitants de la commune ont réclamé qu'elle soit reconduite. La commune de Cologny s'est d'ores et déjà déclarée partante. Les organisateurs tablent sur 500 à 1 000 participants pour l'édition 2019. Le budget estimatif pour Vandœuvres s'élèverait à Fr. 15'000.-. À l'unanimité, la commission se prononce en faveur de la reconduction de la manifestation. Le budget devra être avalisé en temps voulu par le Conseil municipal.

Un point figurant aux « Divers » a trait au taux de recyclage fixé par le Canton pour échapper à la taxe au sac. Quelle est la situation concernant les déchets des entreprises ? demande un commissaire. M. l'adjoint répond que la levée des déchets de ce type fonctionne très bien, car si les factures du prestataire demeurent impayées par l'entreprise, ses déchets ne sont plus relevés.

En ce qui concerne les petites poubelles vertes pour les déchets de cuisine, la Cour des comptes a constaté que le Canton n'avait pas lancé d'appel d'offres sur les marchés publics pour leur acquisition. Du coup, le dossier est actuellement en suspens. Néanmoins, M. l'adjoint précise que Vandœuvres a équipé ses écopoints de containers ad hoc.

La séance est levée à 20h35.

**Mme la présidente ouvre la discussion.**

**Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.****➤ Culture, patrimoine et manifestations communales - séance du 5 septembre 2018**

Mme HUYGHUES-DESPOINTES donne lecture de son compte rendu :

Le procès-verbal de la séance du 19 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

**Étude de diverses demandes de subventions :**

Le budget à disposition est de Fr. 46'000.-. Les subventions suivantes sont accordées:

- Chœur Arte Musica Thônex Fr. 1'500.-
- Chœur de Meinier Fr. 1'000.-
- Théâtre du Crève-Cœur Cologny Fr. 15'000.-, subvention exceptionnelle pour l'anniversaire des 60 ans du théâtre. La commune offre également aux habitants 5 représentations par saison théâtrale pour un montant de Fr. 1'800.- par représentation.
- Association Dansehabile Fr. 1'000.-
- Association les amis de l'orgue de cinéma du collège Claparède Fr. 1'000.-
- Association Métamorphose Fr. 2'000.-

Certaines autres demandes seront traitées à la prochaine commission après réception de compléments d'information en attente. En outre, les subventions des deux fondations sises sur la commune de Vandœuvres, les Maisons Mainou et la Fondation Hardt, sont reconduites pour un montant de Fr. 20'000.- chacune. Lors des discussions de chacune des subventions, il est rappelé l'octroi prioritaire selon le lien et la proximité avec Vandœuvres.

**Point sur le spectacle dans le parc juin/juillet 2018 « Le crime du Léman express » :**

Ce spectacle a connu un grand succès accueillant jusqu'à 170 personnes par soir et a généré un bénéfice qui nous permettra d'organiser une semaine musicale gratuite dans le parc de la mairie en 2019. M. Michel Hagmann sera remercié comme chaque année pour son aide précieuse.

**Manifestations communales :**

Le tournoi de pétanque fin août sur la place du village a été, une fois de plus, plébiscité. La sortie des aînés est programmée le 10 octobre 2018, sortie en bateau et déjeuner dans un restaurant à Yvoire. Le vide-greniers, réservé aux habitants de la commune, aura lieu le 3 novembre de 9h à 17h. Le marché de Noël se tiendra sur la place le samedi 24 novembre. Cependant dès le vendredi 23, à 18h30, il y aura une animation avec l'illumination du sapin, des stands de nourriture et un orchestre de jazz. Il est également décidé de solliciter d'autres prestataires pour l'organisation du Marché de Noël 2019. Les vœux des autorités auront vraisemblablement lieu le jeudi 10 janvier 2019 dès 19h. Le déjeuner des Aînés se tiendra le mercredi 23 janvier 2019 dans la salle des combles de l'école, date à confirmer, un loto sera organisé.

**Divers :**

Transmission aux membres de la commission de l'invitation à l'inauguration du buste de Walther Fol au Musée d'art et d'histoire de Genève, mardi 9 octobre 2018, à 18h30.

La date de la prochaine séance sera fixée par Doodle et les points à l'ordre du jour ayant été tous abordés, la séance est levée à 20h20.

**Mme la présidente ouvre la discussion.**

**Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

➤ *Information et publications - séance du 18 septembre 2018*

M. PROVINI donne lecture de son compte rendu :

Lors de l'approbation du procès-verbal du 17 mai dernier, le président informe la commission que suite à sa demande, il reçoit dorénavant régulièrement les statistiques des visites du site internet de la Commune. À la demande d'un des commissaires, le président apportera un exemplaire à la prochaine commission.

Ce point clarifié, la commission fait le bilan de la dernière publication et d'un avis général pense que le contenu est sympathique, mais manque un peu de contenu ou de substance, malgré certains avis positifs, il faut également le relever.

Ces points traités, la commission s'attelle au prochain exemplaire qui sera publié, après délibération, la semaine du 10 décembre 2018. Diverses propositions sont retenues concernant les événements récurrents en proposant de publier des doubles pages de photos avec une légende, plutôt que des articles se répétant au fil des numéros.

La commission est ensuite passée à l'attribution des articles de la prochaine *Coquille*.

La séance est levée à 20h57 après les discussions d'usage.

**Mme la présidente ouvre la discussion.**

**Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

➤ *Aménagement du territoire et urbanisme - séance du 17 septembre 2018*

Avant de donner lecture de son compte-rendu, Mme ERMACORA présente le projet de construction sur la parcelle sise 5, route de Pressy, tel qu'il a été expliqué par l'architecte, pour que puissent en bénéficier ses collègues qui ne sont pas membres de la commission Aménagement du territoire et urbanisme.

Mme ERMACORA résume les points essentiels qui sont la diminution de la densité, la conservation d'une partie importante de la végétation existante et l'augmentation de la surface perméable grâce à la réduction de l'emprise du parking en sous-sol, dont le nombre de places est passé de 68 à 56. Ce projet devrait avoir un impact visuel mineur. En effet, les promoteurs devenus propriétaires de la parcelle garantissent que les arbres qui seront replantés auront une hauteur de 4 mètres, sachant que la hauteur légale pour un arbre est de 6 mètres de haut. En somme, la construction ressemblera plutôt à trois grandes villas qu'à des habitats groupés. En outre, aucune énergie fossile ne sera utilisée. La pose d'une pompe à chaleur, de panneaux solaires et de toits végétalisés est planifiée. Il y aura aussi un bassin de récupération des eaux. Ainsi ce projet s'inscrit pleinement dans l'innovation.

Mme ERMACORA donne ensuite lecture de son compte rendu :

Après les salutations d'usage, la présidente rappelle qu'aujourd'hui, nous allons étudier un projet de construction sis à la route de Pressy 5, qui demande une dérogation au rapport des

surfaces conformément à art. 59, al. 4, lettre b) de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI).

En préambule, elle observe un écart certain entre la présentation du projet à l'Exécutif et à elle-même au mois de septembre 2017 et l'état de situation à ce jour. Les mandataires ont répondu à plusieurs demandes complémentaires des services concernés et spécialisés de l'administration cantonale ainsi qu'apporté des réponses aux questions desdits services et de la commission d'architecture.

Elle passe ensuite la parole au représentant de la Société Immobilière Pressy 5, puis à l'architecte qui présente le projet et expose les différents stades du projet, que cela soit de la végétalisation ou de la construction des bâtiments.

En outre, les commissaires peuvent constater qu'au vu de deux anciennes servitudes privées et liées à la hauteur des éventuelles constructions à venir sur la parcelle qui nous concerne, l'une de ces servitudes fixe la hauteur à 6,8 mètres sur une longueur de 15 mètres, et l'autre fixe à 9 mètres la hauteur des bâtiments à construire, ce qui fait que l'impact des constructions sera minime par rapport à l'harmonie de l'environnement.

L'architecte énumère ensuite les améliorations qui ont été apportées au projet depuis sa conception :

- Diminution de la densité d'utilisation du sol qui passe de 55,0 % à 51,2 %
- Conservation d'une partie importante de la végétation existante
- Projet de végétalisation complémentaire de qualité
- Augmentation de la surface perméable de la parcelle de 55 % à 65 % grâce à la réduction de l'emprise du sous-sol (parking)
- Impact visuel mineur grâce à la volumétrie articulée et une implantation adaptée à la pente, comme 3 grandes villas
- Réduction du nombre d'appartements de 31 à 25
- Réduction du volume bâti et des mouvements de terre grâce à la réduction de l'emprise des sous-sols et à la diminution du vide d'étage de 2,8 m. à 2,6 m.
- Réduction du nombre de places de stationnement de 68 à 56 places
- Pas de recours à l'énergie fossile : toit végétalisé, pompe à chaleur et panneaux solaires.

Il observe encore que compte tenu des exigences de la DGAN en lien avec la végétation, le maître d'ouvrage et les mandataires ont préféré réduire la densité des constructions dans le but de conserver la qualité de projet du type pavillonnaire plutôt que de construire une barre d'immeubles.

Les commissaires sont ensuite invités à s'approcher de la maquette du projet et poser des questions auxquelles sont apportées des réponses, dont notamment :

- Les végétaux abattus seront remplacés, ils devraient atteindre une hauteur de 4 mètres au moment de cette replante, ceci pour un montant de Fr. 250'000.- Les différentes essences ont été définies par la DGAN.
- La rampe du parking a été déplacée afin de faciliter les plantations, les sorties, le ramassage des poubelles, etc.

Les mandataires résumant encore les observations du voisinage qui se recoupaient, en partie, avec les demandes complémentaires du département, mouvements de terre, réduction du vide d'étage, réduction de l'empreinte du parking, d'où l'amélioration de la surface perméable pour atteindre 65 % de la parcelle, déplacement de la rampe du parking, pas de jardins pour les appartements en rez-de-chaussée dès lors que la parcelle atteint les 8'000 m<sup>2</sup>.

Ils précisent qu'à ce jour, ils ont répondu à toutes les demandes de compléments de l'office des autorisations de construire et les retours sont favorables, il ne manque que la réponse du Conseil municipal.

En réponse à un commissaire s'agissant de la haie sise sur la parcelle des voisins au 3, route de Pressy, il est affirmé qu'elle ne sera pas arrachée.

En revanche et conformément aux planches concernant la végétation qui leur ont été présentées, s'ils le souhaitent, la discussion peut reprendre, les mandataires y sont ouverts, les aménagements extérieurs n'intervenant qu'à la fin des travaux.

Pour faire suite à la question d'un commissaire, il est confirmé qu'une copie de la liste des arbres replantés sera remise aux élus.

Plus personne n'ayant de question, représentant et mandataires sont remerciés et quittent la salle.

La commission auditionne ensuite un représentant de la copropriété de Pressy 3, parcelle voisine du projet.

Dès lors que tous les conseillers municipaux ont reçu une copie de l'intervention du représentant de la copropriété, ce qui n'est pas le cas s'agissant de l'intervention des requérants, il n'est pas utile d'y revenir. Les élus ont bien compris les motivations des copropriétaires. À cet égard, il faut relever que l'ensemble des conseillers municipaux s'est rendu, à l'invitation des copropriétaires, à une visite in situ. Ils ont également reçu copie du dossier préparé par ces derniers.

Après que le représentant des propriétaires a quitté la salle, les commissaires débattent sur le projet avant de passer au vote. **4 oppositions et 2 abstentions.**

Ensuite, M. l'adjoint au Maire nous donne des informations sur l'avancée des travaux concernant l'Esplanade.

Sous divers et suite aux échanges sur la construction de la parcelle « Nordmann », Mme le Maire prendra contact avec l'architecte concerné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.25.

Avant de continuer et pour la sérénité des débats, selon l'article 19 du règlement du Conseil municipal, Mme la présidente met aux voix le huis clos, compte tenu de la complexité du dossier et des tensions créées par la nature du projet.

**Le huis clos est accepté par 12 voix pour, 3 oppositions et 0 abstention.**

Le public quitte la salle.

## 5. Projets de délibérations

- Dérogation au rapport des surfaces (article 59, al. 4, let b) LCI) - DD 111339 - route de Pressy 5

Le public est invité à rejoindre la séance à 21h40. Mme la présidente le remercie pour sa patience et donne les résultats du vote sur le projet de délibération relatif à la dérogation au rapport des surfaces.

### DÉLIBÉRATION

#### DÉROGATION AU RAPPORT DES SURFACES (Article 59, al. 4, let b) LCI)

Vu la demande d'autorisation définitive n° DD 111339-1, déposée le 2 mars 2018 au Département du territoire par la Société PI Pressy Parc SA, propriétaire, requérante, et M. Alain DUPRAZ, architecte, mandataire, relative à la parcelle n° 2293, file 24, de la commune de Vandœuvre, sise route de Pressy 5, pour la construction de 25 appartements en PPE,

vu que la requête en autorisation de construire nécessite l'octroi d'une dérogation au rapport de surface selon l'art. 59, alinéa 4, lettre b) de la loi sur les constructions et installations diverses du 14.04.1988 (LCI), pour un taux d'utilisation du sol entre 44% et 55% pour les projets conformes au standard de haute performance énergétique (HPE)-Minergie,

vu que la requête en autorisation de construire nécessite également l'octroi d'une dérogation de distance des bâtiments A et B (art. 70 LCI),

vu l'indice du projet de construction considéré de 51.2 %,

conformément à l'art. 30, al. 1, lettre s) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis de la commission Aménagement du territoire et urbanisme du 17 septembre 2018,

sur proposition du Maire

le Conseil municipal

### DECIDE

par

9 voix pour                      3 voix contre                      3 abstentions                      (15 votants)

de refuser son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport de surfaces dans le cadre du projet de construction n° DD 111339-1, concernant la parcelle n° 2293, file 24, de la commune de Vandœuvre, sise route de Pressy 5, déposé le 2 mars 2018 au Département du territoire par la Société PI Pressy Parc SA, propriétaire, requérante, et M. Alain DUPRAZ, architecte, mandataire, avec un indice d'utilisation du sol de 51,2 .

En préambule, la commune rappelle que cette parcelle fait partie des domaines inscrits dans les « périmètres de sauvegarde de la qualité des grandes propriétés et du milieu naturel de valeur », selon le plan directeur de la Commune de Vandœuvres, validé par le Conseil d'Etat le 22 juin 2007.

Elle tient en particulier à préserver la biodiversité de son environnement par un développement contrôlé de la zone 5 et en limitant sa densification dans ces périmètres protégés.

Ceci étant exposé,

- Vu le plan directeur cantonal 2030 et son volet densification de la zone 5, le plan guide réalisé par l'Etat de Genève pour accompagner la réalisation de logements en zone 5, anciennement dite zone villas, sans modification de zone, ainsi que la stratégie de développement de la zone 5 du projet de plan directeur communal actuellement en phase test dans les différents services concernés de l'Etat de Genève.
- vu que le projet, pris dans sa globalité, est de grande qualité et qu'il est en grande partie compatible avec le caractère, l'harmonie et l'aménagement du quartier (art. 59, alinéa 4, LCI).
- vu que le cordon boisé est maintenu en limite de parcelle.
- vu que la perméabilité de la parcelle atteint 65 %.

le Conseil municipal refuse la dérogation.

La commune insiste pour que les arbres de différentes essences plantés en limite de la parcelle n° 2294 soient replantés et atteignent la plus grande hauteur possible, afin de diminuer l'impact visuel des bâtiments B et C.

#### ➤ Pétition aux Autorités de la Commune de Vandœuvres

Afin de libérer le public, s'il ne souhaite pas assister à toute la séance, la présidente propose de passer à la pétition adressée aux autorités de la commune de Vandœuvres. M. ANDERSEN, vice-président du Conseil municipal, donne lecture de la pétition :

#### Pétition aux Autorités de la Commune de Vandœuvres :

Dans le rapport du cabinet Urbaplan intitulé « Stratégie d'évolution de la zone 5 » soumis en avril 2018 aux Autorités de la Commune de Vandœuvres, on peut lire :

« Il en résulte pour les administrations communales, et notamment pour celle de Vandœuvres, des problématiques de perte des qualités paysagères du site, de gestion des accès et du stationnement, de capacité des réseaux d'eau et d'énergie, d'excavations excessives et d'imperméabilisation des sols... La perte de maîtrise du développement des territoires... » p 5

« L'implantation de nombreuses constructions et de places de stationnement a tendance à stériliser le caractère paysager préexistant et à appauvrir le traitement de la limite privée / publique. » p 57

Interpellé(e)s par ces remarques, les soussigné(e)s demandent aux autorités communales d'organiser une séance d'information pour les habitants de Vandœuvres – en particulier pour

ceux qui habitent le chemin de la Blonde, le chemin Théodore-Bret et le chemin des Buclines – pour expliquer comment les autorités entendent gérer la densification de cette zone dans le respect des éléments qui contribuent à la qualité résidentielle ainsi qu’au cadre de vie communale. »

**À la proposition de Mme HUYGHUES-DESPOINTES, Mme la présidente met aux voix l’entrée en matière.**

**L’entrée en matière est acceptée par 14 voix pour, 0 opposition et 0 abstention. (14 votants, 15 présents).**

Mme HUYGHUES-DESPOINTES demande la discussion immédiate.

Mme le Maire indique que cette pétition lui a aussi été adressée en date du 23 août dernier par un courrier accompagnant le texte lu par M. ANDERSEN et donne lecture de la réponse adressée à M. McFADDEN :

*Nous accusons réception de votre courrier du 23 août dernier et de la pétition intitulée Pétition aux Autorités de la Commune de Vandœuvres, qui l’accompagne.*

Nous vous informons que votre pétition sera portée à l’ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 24 septembre prochain, conformément à l’article 35 du règlement du Conseil municipal.

Nous ne manquerons pas de vous faire part de la suite qu’il aura décidé d’y donner.

Dans l’intervalle, nous vous informons d’ores et déjà que l’objet de votre pétition est traité dans notre projet de révision du plan directeur communal, qui circule actuellement dans différents services du canton pour un contrôle technique, et qu’une séance d’information à la population sera organisée dans ce cadre-là.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de recevoir, cher Monsieur, nos meilleures salutations.

En réponse à Mme HUYGHUES-DESPOINTES, Mme le Maire informe des possibilités offertes par l’article 36 du règlement du Conseil municipal, qui comprend le renvoi à une commission habilitée à traiter un sujet analogue ou proche de celui de la pétition, le renvoi au maire, en l’invitant à répondre aux pétitionnaires, ou l’ajournement;

La discussion immédiate n’en fait pas partie. Mme le Maire suggère le renvoi à l’Exécutif, sachant qu’une séance d’information à la population est prévue, où tous les volets du plan directeur seront couverts.

M. ANDERSEN propose, dans le sens de Mme le Maire, de renvoyer cette pétition à l’Exécutif.

Mme MISEREZ demande si Mme le Maire a reçu des nouvelles du département, afin de connaître les prochaines étapes du projet de révision du plan directeur communal. Mme le Maire indique que des premiers retours de plusieurs commissions et services du département du territoire ont été reçus. L’office de l’urbanisme devrait lui faire parvenir son préavis

prochainement. Il sera ensuite nécessaire de revoir l'urbaniste-conseil de la commune et de recevoir les communes voisines. L'Exécutif ne sait pas encore si ces dernières devront être reçues avant ou après la séance d'informations à la population. Mme le Maire espère avancer rapidement avec ce projet pendant l'automne.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES remarque que finalement cela ne servirait à rien de renvoyer la pétition en commission. En effet, tant que l'Exécutif ne reçoit aucun document du canton, la commission ne peut travailler. Mme le Maire précise que c'est un groupe de travail qui étudie le plan directeur et non la commission Aménagement.

**Mme la présidente met aux voix le renvoi de cette pétition à l'Exécutif.**

**Le renvoi à l'Exécutif est accepté par 15 voix pour, 0 opposition et 0 abstention (15 votants).**

Le public quitte la salle à 21h55, bien que Mme le Maire l'invite cordialement à rester pour les points suivants, notamment la présentation du budget.

- Présentation du budget 2019 - Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Mme le Maire donne lecture de la présentation du budget 2019.

Conformément à l'article 48 lit. c de la loi sur l'administration des communes (LAC), il m'appartient, au nom de l'Exécutif, de vous présenter le budget 2019. Je précise, à l'attention des nouveaux conseillers, que cette présentation a uniquement pour but de renvoyer le budget, préparé par l'Exécutif, à la commission financière, où il sera étudié dans le détail. Il devra être adopté lors de la plénière du Conseil municipal du 29 octobre, car il doit être transmis obligatoirement avant le 15 novembre au canton.

Cette présentation est, en revanche, l'occasion de considérations d'ordre plus général.

Si c'est le deuxième budget établi sous MCH2, c'est en revanche le premier pour notre nouveau comptable, M. Daniel GODEL, entré en fonction le 1<sup>er</sup> juin dernier, en remplacement de Mme Aline SCHENK, qui avait fait valoir ses droits à la retraite. C'est l'occasion pour moi de vous dire que M. GODEL a passé le cap des trois mois probatoires avec succès : non seulement, il fait preuve de grandes compétences professionnelles et d'une excellente faculté d'adaptation au système comptable communal, mais il est aussi doté d'une personnalité affable, ouverte au dialogue, facile de contact, ce qui lui a permis de s'intégrer très rapidement à l'équipe administrative et personnellement je m'en loue tous les jours. C'est, néanmoins, pour notre nouveau comptable, une première, nous requérons tous deux votre compréhension.

Le SIACG continue à améliorer la présentation du MCH2 pour y apporter des simplifications, mais il faudra de toute manière s'adapter aux changements !

Le canton nous fait parvenir, trois ou quatre fois dans l'année, des estimations concernant les revenus de l'année suivante (comme pour l'année en cours d'ailleurs). Ces chiffres (qui figurent dans un tableau établi pour l'ensemble des communes) montrent les variations de la valeur du centime additionnel.

Je répète donc année après année qu'il est difficile, pour une commune, d'établir son budget, lequel est basé uniquement sur des estimations.

Ce qui rend l'exercice encore plus difficile, c'est que les communes, au moment où elles établissent leur budget, ne disposent pas encore des comptes de l'année en cours. C'est difficile d'établir des budgets sur la base d'estimations, on le sait.

Enfin, dans une commune comme la nôtre, où la majeure partie de l'impôt des personnes physiques repose sur environ 20 % des contribuables, la difficulté est encore plus grande, car, d'un exercice à l'autre, les revenus peuvent beaucoup varier (vers le haut ou le bas), en fonction du départ ou de l'arrivée d'un ou de quelques contribuables importants.

Nous sommes donc toujours très prudents lorsque nous établissons notre budget. Vandœuvres a toujours été plus prudente que le canton dans ses estimations, en diminuant la valeur de production du centime additionnel communiquée par l'Etat d'un certain pourcentage, qui varie selon les charges que l'on envisage pour l'année future. Cette année, pour 2019, la marge de sécurité devrait pouvoir être de 5%. C'est-à-dire que l'estimation que l'on intègre dans notre budget de la valeur du centime donné par le canton, nous l'ajustons à Fr. 298'960.- plutôt qu'à Fr. 314'693.-. Vous multipliez cela par 31 et vous obtenez le montant des revenus.

D'autres éléments viennent encore augmenter cette imprévisibilité, comme par exemple la péréquation financière, dont le montant est calculé avec un décalage de deux ans et dépend de la capacité financière, non seulement des communes bénéficiaires mais aussi des communes contributrices.

Pour l'année 2019, les rentrées fiscales sont très légèrement inférieures à celles budgétées pour 2018. C'est-à-dire qu'avec le montant du centime que je viens de vous donner, réduit de 5% par rapport à l'estimation du canton, nous avons des rentrées fiscales estimées à Fr. 9'268'500.- Elles étaient de Fr. 9'431'500.- pour 2018. Si l'on y ajoute les autres formes de revenus, le total des rentrées se monte à Fr. 11'002'010.-, alors qu'elles étaient de Fr. 11'156'000.- en 2018.

Les charges restent légèrement en dessous du total des charges prévues au budget 2018. Nous avons des charges prévues de Fr. 10'752'270.-. Elles s'élevaient à Fr. 10'812'377 pour le budget 2018. On voit cependant qu'il est impossible de repasser en dessous de la barre des 10 millions.

L'excédent de revenus est, avant discussion en commission, de Fr. 249'740.-.

Ces totaux, je l'ai dit en introduction, ne sont pas à retenir en tant que tels, puisque, justement, il appartiendra à la commission financière de les préciser.

Nous avons tenu compte de vos remarques lors de la remise des comptes 2017, du non-dépensé que pour ainsi dire chaque ligne comptable présentait en fin d'exercice. Nous devons en effet éviter de fixer, partout, de façon trop linéaire, des montants inutiles. Mais nous devons aussi éviter des dépassements !

À ce stade, relevons, très brièvement, quelques charges exceptionnelles ou nouvelles :

La rénovation des appartements du jardinier du parc et des concierges de l'école, car, avec MCH2, toute la gestion financière des immeubles du patrimoine administratif fait dorénavant partie du budget de fonctionnement.

Les compagnies des sapeurs-pompiers de Vandœuvres et Choulex devraient donc fusionner fin juin 2019. Le montant mis au budget concerne cependant tout l'exercice et est divisé entre les deux communes, à l'exception de quelques points spécifiques. Si la fusion se réalise, il faudra compter avec des coûts pour la mise en place d'un groupement intercommunal (Fr. 15'000.-).

Pour le surplus, une remarque concernant les montants relatifs au traitement du personnel : une sous-commission travaille actuellement sur la révision du statut du personnel et la question de la grille salariale. Nous avons tenu compte de sa mise en place dans le budget.

Comme chaque année, l'indexation sera adaptée à celle donnée par l'OCSTAT en janvier prochain.

Pour le reste, le constat est sans appel, beaucoup de charges nous sont imposées et sont incompressibles, notamment par rapport aux exigences d'archivage. Nous devons relire tous les procès-verbaux du Conseil, utiliser du papier millénaire non acide pour les documents et pour les boîtes dans lesquelles les documents seront archivés. Ceci a un coût.

Sur le plan « finances/impôts », pour faire suite à votre remarque lors de la remise des comptes ce printemps, nous avons ajusté le montant concernant les frais de perception du centime additionnel par le canton, le faisant passer de Fr. 150'000.- à Fr. 300'000.-. Bien que grevant lourdement le budget, ce montant correspond davantage à la réalité.

MCH2 nous impose dorénavant un plan financier quadriennal (PFQ): nous devons encore le finaliser parce que justement le SIACG ne nous a pas encore remis de modèle définitif.

Les investissements en cours et à venir doivent être finalisés d'ici à la première des séances de la commission financière et nous devons forcément prioriser. Les investissements communaux sont financés par les amortissements et l'excédent de revenus, l'insuffisance de financement étant prise en charge par la trésorerie communale.

Avant de conclure, un mot sur l'avenir financier des communes. La répartition des tâches canton-communes a eu un effet fiscal neutre, comme promis. En revanche, il ressort du programme de législation du canton qu'il envisage de reporter sur les communes des coûts qu'il assume seul aujourd'hui. Une indiscretion nous a laissé entendre qu'il s'agirait de 90 millions.

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir voter l'entrée en matière puis le renvoi en commission de ce projet de budget 2019 et vous en remercie par avance.

**Mme la présidente met aux voix l'entrée en matière du projet de budget 2019.  
L'entrée en matière du projet de budget 2019 est acceptée à l'unanimité.**

**Mme la présidente met aux voix le renvoi en commission financière du projet de budget 2019.**

**Le renvoi en commission financière du projet de budget 2019 est accepté à l'unanimité.**

- Taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale 2019 - Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019

**Mme la présidente met aux voix l'entrée en matière de la proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019.**  
**L'entrée en matière de la proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 est acceptée à l'unanimité.**

**Mme la présidente met aux voix le renvoi en commission financière de la proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019.**  
**Le renvoi en commission financière de la proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 est accepté à l'unanimité.**

- Indemnités 2019 à l'Exécutif et au Conseil municipal - Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2019 aux Maire et Adjoints et Conseillers municipaux

**Mme la présidente met aux voix l'entrée en matière de la proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2019 aux Maire et Adjoints et Conseillers municipaux.**  
**L'entrée en matière de la proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2019 aux Maire et Adjoints et Conseillers municipaux est acceptée à l'unanimité.**

**Mme la présidente met aux voix le renvoi en commission financière de la proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2019 aux Maire et Adjoints et Conseillers municipaux.**  
**Le renvoi en commission financière de la proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2019 aux Maire et Adjoints et Conseillers municipaux est accepté à l'unanimité.**

Mme le maire annonce qu'il manque à cette liste un projet de délibération au sujet du fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) et relatif à l'ouverture de crédits destinés au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. Il consiste en un investissement annuel qui s'élève pour 2019 à Fr. 240'400.-. Ce sujet sera traité lors de la première et deuxième commission financière.

**Mme la présidente met aux voix l'entrée en matière du projet de délibération relatif à l'ouverture de crédits destinés au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.**  
**L'entrée en matière du projet de délibération relatif à l'ouverture de crédits destinés au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises est acceptée à l'unanimité.**

**Mme la présidente met aux voix le renvoi en commission financière du projet de délibération relatif à l'ouverture de crédits destinés au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.**

**Le renvoi en commission financière du projet de délibération relatif à l'ouverture de crédits destinés au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises est accepté à l'unanimité.**

**6. Projets de résolutions, de motions**

- Néant

**7. Pétitions**

- Pétition aux Autorités de la commune de Vandœuvres

La pétition a déjà été traitée.

**8. Questions écrites ou orales**

- Néant

**9. Propositions du Maire et des Adjoints**

- Néant

**10. Propositions individuelles et questions**

- Néant

**11. Date de la prochaine séance**

- séance n° 31 : lundi 29 octobre 2018 à 19h30

**12. Divers**

- Néant

**13. Dossiers de naturalisation (huis clos)**

La séance publique est levée à 22h13.

La Secrétaire du Conseil municipal

**Laurence MISEREZ**

La Présidente du Conseil municipal

**Catherine PICTET**